

LE NOUVEAU LYON

JOURNAL DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS, AGRICOLES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DE LA VALLÉE DU RHONE ET DE LA LOIRE

REPUBLICAIN INDÉPENDANT

DES HAÏNES LE TEMPS EST PASSÉ

(SABATIER)

Samedi 15 Décembre 1894

5 Cent. le Numéro

ABONNEMENTS:

LYON, RHONE, LOIRE, SAONE-ET-LOIRE, AIN, ISERE, AUTRES DEPARTEMENTS, CORSE ET ALGERIE

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 du mois. Joindre 50 c. à tout changement d'adresse. Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

PREMIERE ANNEE — N° 142

SAMEDI 15 Décembre 1894 — Saint Mesmin

— DEMAIN SAINTE ADELAÏDE —

ADMINISTRATION, de 9 h. à 6 h. Place des Terreaux, 7

REDACTION, de 8 heures à minuit.

ANNONCES COMMERCIALES, la ligne. 0.60 | RÉCLAMES, la ligne. 1.50

Prix divers pour les annonces artistiques et de détail.

NOTRE NOUVEAU ROMAN

DIMANCHE 16 COURANT, nous commencerons la publication de notre nouveau feuilleton

UNE MÉPRISE DU CŒUR

PAR ARNOUD-RIVIÈRE

Cette œuvre maîtresse d'un écrivain justement apprécié est un roman vécu, dans toute l'acceptation du mot. L'auteur, qui fut, sur ses derniers jours, quelque peu notre concitoyen, a mis en scène des personnages appartenant tous à la vie réelle: plusieurs même vivant encore.

UNE MÉPRISE DU CŒUR

est une œuvre très littéraire. Ecrite en un style élégant et clair, elle joint à une forme très soignée un fond d'intrigues très palpitantes. Nos lecteurs apprécieront, comme il convient, le choix de ce feuilleton dont l'intérêt, toujours croissant, ne contribuera pas peu à augmenter encore le succès du NOUVEAU LYON.

BULLETIN DU JOUR

Les restes de M. Burdeau ont été mis en bière et exposés dans une chapelle ardente, devant laquelle défilaient une foule nombreuse et recueillie.

Toutes les dispositions sont prises en vue des obsèques qui seront célébrées avec toute la pompe possible.

D'ardentes compétitions se font jour pour le remplacement de M. Burdeau à la présidence de la Chambre.

De nouvelles arrestations sont imminentes dans les affaires de chantage.

La « Patrie » publie une interview d'Arton, qui serait actuellement à Paris.

Lire à la 3^e page nos dépêches de la dernière heure.

Lettre Parisienne

Paris, 13 décembre. BURDEAU. — LES JOURNALISTES. — LE GÉNÉRAL MEIGER.

Notre pauvre Burdeau laisse d'universels et profonds regrets dans tous les partis sans distinction. On honore en lui l'homme honnête, laborieux, dont tous les sentiments se partageaient entre la famille et la patrie; ce qui ne lui a pas épargné l'amertume des outrages que l'esprit de parti sème de toutes parts.

Tout le monde reconnaît que Burdeau était un exemple admirable du self-help, de l'homme qui, par lui-même, par son travail et son talent, arrive non seulement à une haute position, ce qui est déjà beaucoup, mais à l'estime de ses concitoyens, ce qui est bien davantage.

On lui fera de magnifiques funérailles comme on les a faites à Ferry, si l'occasion lui a manqué d'être un Gambetta, les mêmes regrets suivront son cercueil, car, comme lui, il a été patriote et homme de cœur.

La série est vraiment à la noire. Les bons meurent, et les autres foisonnent, très vivants.

L'arrestation de Canivet est une grosse affaire; il était l'âme des associations de la presse, et, personnellement, d'allures assez sympathiques. Quelques personnes s'attachaient bien un peu à ce qui arrive. Rochefort ne cessait de dénoncer Canivet comme un forban de la presse. Mais Rochefort cultive trop volontiers l'hyperbole pour qu'on attache grande importance à ses attaques. Il paraît que pour une fois c'était sérieux.

Cette arrestation porte à six le nombre des journalistes qui se pressaient dans les douze de Mazas. On parle de compléter la douzaine. C'est très bien d'épurer; mais, avant tout, il faudrait supprimer cette locution « la Presse », qui est passée dans la langue courante. Cela, dans le public, donne l'idée que « la presse » avait un corps constitué, comme l'armée, le clergé ou l'ordre des avocats, dont les membres sont solidaires. Alors, qu'un contraire, le journalisme est une profession parfaitement libre, ouverte et entièrement individuelle, dans laquelle chacun ne répond que de lui-même. L'indélicatesse de six ou douze journalistes ne peut pas faire tort à ceux qui vivent

honorablement de leur plume et de leur talent. Cependant c'est ce qui arrive. Désormais on regardera un journaliste comme pouvant être un bonneteur ou un filou.

Le malheur est que les journalistes se sont réunis en associations professionnelles, ce qui donne au bon public l'idée que ces messieurs qui se réunissent sont tous de la même trempe. Il faut donc bien qu'on sache que si Canivet, Dreyfus, Portalis et les autres de la bande sont des nigelfins, c'est pour leur compte individuel et que cela n'a aucun rapport avec les autres personnes qui écrivent dans les journaux.

Il faudrait tout de même mieux supprimer le mot complexe de Presse, ou faire des journalistes un ordre fermé et discipliné comme les avocats.

Le procès Dreyfus est en train de changer de nom pour s'appeler le procès Mercier. On dirait vraiment que c'est le général ministre qui est sur la sellette. Les radicaux en voudraient faire un Boulanger et, par conséquent, les modérés lui préparent un « débauchement » en attendant la haute cour. Tout cela parce qu'on s'imaginerait que du procès qu'il fait faire à Dreyfus puisse sortir quelque complication avec l'Allemagne. J'ai lieu de croire que le général Mercier ne mérite.

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité. C'est un soldat, pas diplomate pour deux sous. Il croit Dreyfus coupable et il le fait poursuivre sans s'occuper de l'ambassade d'Allemagne. De là à en faire un nouveau Boulanger il y a loin. Il n'a pas de cheval noir, et ne connaît pas l'aulus. Alors?

Mais, il n'y a pas à dire; la question Mercier se fait aiguë. Si le capitaine Dreyfus est acquitté, le général Mercier tombe; s'il est condamné, on n'osera plus toucher au ministre de la guerre. La situation, dans son ensemble, n'est pas bonne. Il est improbable que des complications graves puissent suivre; mais on est nerveux, inquiets.

La Chambre va se séparer la semaine prochaine, ce qui est heureux; les incidents de séance sont aujourd'hui pleins de danger.

Quant au président de la Chambre, on s'en occupera à la rentrée, en janvier.

UN PARISIEN.

Le commerce des étoffes de soie

Nous empruntons au rapport de M. le président de la Commission des valeurs en douane, sur l'année 1893, le passage suivant, qui intéresse au plus haut degré la fabrique lyonnaise:

Sur le commerce des tissus de soie et de bourre de soie, il y a une diminution de 11.200.000 francs sur les entrées (51 millions en 1893, au lieu de 62.200.000 francs en 1892) et de 10.400.000 francs sur les sorties (224.300.000 francs en 1893, au lieu de 234.700.000 francs en 1892).

La moins-value des importations a surtout frappé la Suisse, dont les envois se sont élevés, pour les tissus de soie pure unis, à 92.692 kilog. contre 254.947 kilog. en 1892 et 400.476 kilog. en 1891. Ainsi s'explique, dans une certaine mesure, la violence des plaintes soulevées chez nos voisins par le nouveau régime économique de la France.

A la sortie, la chute si regrettable de notre commerce extérieur a pour cause dominante le resserrement du marché anglais. L'examen de détail des statistiques met en lumière les diminutions suivantes pour l'exportation française vers la Grande-Bretagne: tissus de soie pure unis, 607.126 kilog. en 1892 et 376.085 kilog. en 1893; tissus de soie pure façonnés, 70.444 kilog. en 1892 et 51.4 kilog. en 1893; tissus de soie mélangés, 537.300 kilog. en 1892 et 516.472 kilog. en 1893; gazes et crêpes de soie, 84.698 kilog. en 1892 et 73.918 kilog. en 1893; tulles de soie, 172.880 kilog. en 1892 et 83.332 kilog. en 1893.

Nous pourrions nous livrer à des constatations analogues en ce qui concerne la passementerie de soie mélangée, les rubans, etc. Du côté de l'Europe continentale, où notre marché extérieur est du reste moins étendu, il existe assurément des réductions dans le chiffre de nos ventes. Mais ces réductions sont loin d'avoir la même importance.

Pourquoi l'exportation française en Angleterre a-t-elle diminué dans une aussi forte proportion, tandis qu'augmentaient celles de la Suisse et de l'Allemagne? D'après le rapporteur de la quatrième section, on devrait l'attribuer à ce que les nouvelles lois douanières ont dépouillé Paris d'un entrepôt considérable de soieries suisses, qui y attirait nombre d'acheteurs étrangers et qui assurait, par contre coup, l'écoulement des produits nationaux.

En 1893, la fabrique lyonnaise a souffert tout à la fois du rapide essor de ses concurrents et de l'optimisme sous l'influence duquel elle s'était approvisionnée, au début de la campagne, à des prix très élevés. La dépression des cours de la matière première dans le dernier mois de l'année a fait baisser les cours des tissus. D'ailleurs, toutes proportions gardées, la Suisse paraît avoir été beaucoup plus profondément atteinte que la France.

On estime à 600 millions notre production totale en tissus de soie. Les étoffes proprement dites y ont une part de 400 millions, dont 300 pour Lyon et 100 pour Roubaix et la Picardie. Comme les prix ont été en moyenne de 70 % supérieurs à ceux de 1892, l'égalité entre la valeur des produits de 1892 et 1893 implique une moindre activité de nos tissages.

Nous prions nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 décembre de vouloir bien nous faire parvenir leur renouvellement.

AMIS OU ENNEMIS

On lira plus loin les lettres des tisseurs sur le nouveau système de grève qu'ils viennent d'inaugurer.

Laissant de côté la forme, qui importe peu, il est intéressant de s'arrêter à l'état d'âme triste et fâcheux qu'elles révèlent.

Il semble vraiment qu'il n'y ait, en ce monde, plus d'autre moyen de traiter une affaire que de s'injurier, de partir en guerre les uns contre les autres, d'agir en ennemis pris à vis de tous ceux qui ne pensent pas exactement comme vous et de ne regarder comme amis que ceux qui flattaient vos erreurs et approuvaient vos fautes.

Voyons donc un peu comment il faut juger pareille façon d'agir.

Dans ces questions d'intérêts, que signifie de faire intervenir — et même de leur donner la première place — des divisions personnelles, des haines de situations sociales qui leur sont absolument étrangères?

Il s'agit d'affaires qui regardent une grande industrie, de points spéciaux à régler entre producteurs différents, mais concourant tous au même but et ayant même intérêt final, la prospérité de cette industrie dont ils sont tous, à des titres divers, les collaborateurs et les associés.

Pourquoi leur persuader, à ces associés, que leurs intérêts sont contraires? Dans quel but leur faire croire que les uns peuvent légitimement tout demander et que les autres ont la possibilité de tout refuser ou de tout résister?

Faut-il donc leur réciter le vieil apologue des membres et de l'estomac pour leur démontrer, comme Méménus Agrippa, la solidarité nécessaire et forcée des citoyens d'une même ville, des collaborateurs d'une même industrie?

Les tisseurs lyonnais sont trop intelligents et trop réfléchis pour ne pas finir par comprendre qu'on les trompe en leur faisant croire que les fabricants peuvent leur accorder des augmentations de prix ad libitum et que c'est par pur caprice ou par avidité coupable qu'ils les leur refusent.

Le fabricant lui-même est le premier esclave du marché général de la soierie. Il lui est absolument impossible de fixer le prix de vente d'une étoffe. Il doit se soumettre pour cela aux conditions générales du marché, sur lequel il se trouve en concurrence avec les fabricants étrangers.

Examinons froidement, en hommes d'affaires, ces divers points.

Le fabricant lyonnais paie ses soies plus cher, puisqu'il subit un impôt de trois francs sur les moulins. En tout cas, il supporte une patente plus élevée, des impôts plus lourds, ses employés ont des appointements plus forts et les tisseurs qu'il emploie touchent de plus grosses journées que ceux de Côme, de Zurich, de Crefeld ou d'Austriche. C'est un fait indiscutable.

Tout étant plus cher à Lyon, il est évident que quels que soient ses sacrifices et ses efforts, le fabricant lyonnais ne pourrait pas lutter contre ses concurrents, s'il n'avait un atout dans son jeu qui lui permette de vivre encore et de faire vivre ses tisseurs: son goût, son habileté supérieure, la finesse de ses conceptions, la beauté et l'originalité de ses inventions.

Encore ce terrain se déroberait-il sous ses pieds, car voici ce qui arrive:

Au commencement de chaque saison, les étrangers envoient à Lyon des émissaires qui achètent les principaux modèles créés par l'ingéniosité de nos fabricants et les expédient d'urgence en Italie, en Suisse et en Allemagne où on les copie en toute hâte et d'où on les fait offrir avec 15, 20 et 30 % de rabais sur les principaux marchés, parce qu'on en a payé la façon moins chère que chez nous.

Dans ces conditions, on comprend combien la situation de la fabrique lyonnaise est précaire; son existence elle-même repose sur des projets d'équilibre, sur de véritables tours de force de combinaisons, et le moindre dérangement qui se produit dans les éléments de ces combinaisons fait couler tout l'édifice.

De là vient l'inéluctable nécessité de la résistance des fabricants. Ils sont sur la brèche d'une forteresse attaquée, ils ne parviennent même pas, avec toutes leurs forces et tout leur courage, à repousser l'ennemi; ils voient qu'ils perdent chaque jour un peu de terrain, que la ville risque d'être emportée d'assaut — les chiffres de la condition des soies de Milan et la diminution régulière de nos exportations ne le démontrent que trop!

et voilà que les auxiliaires qui leur passent les munitions se retournent contre eux et loin de se joindre à eux pour faire face à l'ennemi, à force d'abnégation et de courage, se mettent à leur dicter des conditions pour les amener à composition!... Malheureux aveugles, quand la ville sera prise, ils seront les premiers passés au fil de l'épée de la misère et de la faim!

Voilà ce dont se rend compte tout homme sérieux et de bonne foi, ce que nous voudrions faire comprendre aux braves gens que l'on trompe pour en faire les instruments inconscients de bouleversements sociaux où l'étranger seul peut trouver bénéfice.

Ce sont là des questions de chiffres et d'intérêts qui doivent se traiter avec des chiffres, du bon sens et de la raison, sans passions ni haines politiques, lesquelles ne peuvent que nuire à tout le monde.

Autrement, si les fabricants étaient vraiment réunis en caste hostile et opposée d'intérêts aux tisseurs, comme certains voudraient le faire croire à ces derniers, s'imaginerait-on qu'il leur serait bien difficile d'organiser la résistance et de triompher de ces grèves. S'ils entreprenaient, eux aussi, de répondre à la grève par la grève, si chaque maison mise à l'index mettait à son tour en interdit ses grévistes et leur faisait refuser partout tout ouvrage, pense-t-on vraiment que la lutte serait de longue durée?

Mais les fabricants n'usent pas d'un procédé qu'ils déplorent chez les tisseurs. Ils comprennent que ces braves ouvriers, un moment abusés, sont leurs véritables associés, que le seul but à poursuivre est de les éclairer sur leurs intérêts réels et que ceux qui sèment la discorde entre eux font la ruine des uns et des autres et ne travaillent, consciemment ou inconsciemment, qu'au profit de l'étranger.

E. Stella.

Service télégraphique

SÉNAT

Paris, 14 décembre. La séance est ouverte à 2 h. 15, sous la présidence de M. Challemel-Lacour.

M. le Président annonce la mort de M. Jean Macé, sénateur inamovible, et propose son éloge funèbre.

Le Sénat adopte le projet de loi autorisant la Haute-Loire à s'imposer extraordinairement pour le service de l'assistance médicale gratuite.

M. Dietz-Mann dépose son rapport sur l'accord franco-canadien.

Le rapport tend à l'adoption du projet. Le Sénat fixe à un mois la date de la discussion de l'interpellation Farinole sur la situation judiciaire en Corse.

On aborde ensuite la deuxième délibération sur le projet tendant à améliorer le port du Havre et la basse Seine.

M. Buffet combat le projet dont l'utilité lui échappe.

M. Raymond remarque que la commission n'a rien de ses appréciations; il se croit dès lors en droit de discuter sa compétence. Il reprend son amendement et demande au Sénat de le voter.

Après une intervention de MM. Barthou, Grille et Lesoulet, l'amendement est repoussé.

L'article 1^{er} est adopté. Sur l'article 2, un débat s'engage entre MM. Barthou et Buffet. Ce débat dure si longtemps que tout le monde crie: « A lundi ».

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 5 heures 3/4. Séance lundi.

LA MORT

DE

M. BURDEAU

Paris, 14 décembre.

LA MISE EN BIÈRE

Ce matin à eu lieu la mise en bière de M. Burdeau.

Recouvert d'un habit, le corps a été déposé dans un cercueil en bois blanc, capitonné de satin blanc, la tête appuyée sur un oreiller également recouvert de satin de même couleur. Cette bière est renfermée dans un deuxième cercueil en plomb, contenu dans un troisième en chêne recouvert de velours noir étoilé d'argent. Une plaque d'argent fixée au couvercle porte l'inscription suivante:

Burdeau, président de la chambre des députés, ancien ministre, chevalier de la Légion d'honneur.

de cabinet de la présidence. M. Etienne, imbuissant à contenir sa douleur, versait d'abondantes larmes.

LA CHAPELLE ARDENTE

A 10 heures, le corps a été transporté dans la chapelle ardente, édifiée dans le salon, dit Salon de l'Éléments.

Il repose sous un dais surmonté de cinq panaches noirs et soutenu par quatre piliers recouverts de velours noir étoilé d'argent; les chapiteaux sont également en argent.

La bière est drapée de velours étoilé d'argent et recouverte à demi par un drapeau tricolore en soie.

Aux quatre angles du catafalque brûlent des lampadaires de vingt bougies alternant avec des faisceaux formés de cinq drapeaux en soie supportés par des pylônes.

Au pied du cercueil, à droite, sur un écusson est épinglée la croix de la Légion d'honneur; à gauche, l'insigne des députés.

Tous les murs du salon sont tendus de draperies noires portant de larges bandes d'argent. Les lustres, en cristal, sont recouverts de crêpes. Sur les tentures murales l'initiale B, entourée de branches de laurier et de chêne, alterne avec des cartouches sur lesquels sont inscrites les lettres R. F. C. et là des trophées de drapeaux. Dans les quatre angles de la pièce, des massifs de plantes vertes.

La garde d'honneur qui entoure le catafalque est composée de députés, de membres de gardes républicains, de soldats de l'infanterie de marine, de quatre huissiers et de quatre hommes de service de la présidence.

LE DÉFILÉ

Le public a été admis aujourd'hui à défilé, à partir de 1 heure de l'après-midi. Il entre par la rue de l'Université, traverse la grande cour d'honneur dont les bords de gaz allumés sont voilés de crêpe, pénètre dans le palais par la face principale, entre dans le vestibule d'honneur dont la décoration est la même que celle de la chapelle ardente et défile devant le corps.

LES COURONNES

Les couronnes sont déjà très nombreuses dans la chambre où repose M. Burdeau.

Au milieu d'une cinquantaine fort belles, nous remarquons:

Une couronne de fleurs artificielles, orchidées, violettes et roses, avec l'inscription: « M. Burdeau, ancien ministre des finances, offerte par le Crédit Foncier; un cossin de fleurs artificielles, offert par les sénateurs du Rhône; une couronne de fleurs artificielles, offerte par la comtesse Fouchet de Careil; un bouquet de fleurs naturelles, par M. Goujon, sénateur; un bouquet de fleurs naturelles, par M. Etienne, et un bouquet de fleurs naturelles, par M. Thomson.

Citons encore les couronnes offertes par la population de Hauteville (Ain); le cercle républicain départemental du Lot-et-Garonne; la société de gymnastique l'Indépendance, de Givory; le comité de l'Association des anciens Barbières; le sous-comité de Limoges de l'Association des membres de l'enseignement; le conseil municipal d'Orange; la société des enfants de la Saône; la société, union lyonnaise; le conseil municipal de la ville de Beaune; l'école vétérinaire de Lyon; les membres de la commission scolaire de la caisse des écoles de Villefranche; le comité démocratique cantonal du Bois-d'Oingt; la société philanthropique des anciens chasseurs à pied de Lyon, etc.

Une des premières couronnes qui ont été placées est celle du personnel de la chambre des députés (huissiers et garçons de service). Cette couronne, en perles noires et violettes, ne mesure pas moins d'un mètre de diamètre; elle est ornée d'un ruban tricolore recouvert d'un crêpe et porte l'inscription suivante: Le personnel de la Chambre des députés.

LES CONDOLÉANCES

Les registres déposés à la présidence de la Chambre continuent à se couvrir de signatures.

Nous avons relevé, ce matin, les noms de MM. le général Farny, directeur de la cavalerie, le général Baillou, commandant la 1^{re} division de cavalerie, le général Bégin, inspecteur général de l'artillerie de marine, M. Santiana, ingénieur en chef de l'exploitation de la Compagnie du Nord, M. Billecois, directeur au ministère des colonies, le général Friedericksz, attaché militaire, etc.

LES OBSÈQUES

M. le comte de Bourquenay, directeur du protocole, a été reçu ce matin par M. Dupuy, président du Conseil, pour s'entendre avec lui au sujet du cérémonial des funérailles de M. Burdeau.

Rien n'est encore décidé officiellement en ce qui concerne la présence de M. Casimir-Perier aux obsèques.

La mère de M. Burdeau, qui habite Cluny, ne pourra pas assister aux obsèques de son fils, en raison de son grand âge. Elle est âgée de 82 ans.

Mme Burdeau, dont le courage est très remarquable dans la cruelle épreuve qu'elle traverse, se tient dans ses appartements, entourée de plusieurs de ses amies intimes.

LE CHAR FUNÉRAIRE

La voiture qui conduira la dépouille mortelle du président de la Chambre à sa dernière demeure, est un corbillard de première classe, le même qui a servi pour les funérailles de M. Carnot; il sera traîné par six chevaux carapagnés et tenus en mains par six valets. Aux angles de la voiture sont placés des faisceaux composés de trois drapeaux tricolores voilés de crêpe.

Le « bateau » du corbillard est entièrement recouvert de draperies noires, bordées de branches de chêne et de lauriers en argent. Le dôme est surmonté de cinq panaches, un à chaque angle, et le cinquième sur le dôme; la corniche du corbillard, le siège du cocher sont bordés de densins argentés.

LE CORTÈGE

A 9 heures du matin, après les discours, le corps de M. Burdeau sera transporté du catafalque dans le corbillard et le cortège se mettra en marche dans l'ordre suivant: les chars de fleurs, le corbillard, la famille, les députations et les invités.

elles se rendront directement au Père-Lachaise, où elles seront placées le long du boulevard Ménilmontant.

La grande porte du cimetière et les murs formant l'enceinte seront entièrement recouverts de draperies noires lamées d'argent. De cinq mètres en cinq mètres, seront attachés des cartouches aux armes de la République française et aux initiales de M. Burdeau.

Le corbillard se placera en travers de la porte du Père-Lachaise. A sa suite, et de chaque côté, se rangeront les chars de fleurs.

Devant les chars, en conservant un espace libre, se placeront les représentants du Gouvernement et les délégations. Les troupes défilent ensuite devant le corps.

L'entrée du cimetière sera interdite aux personnes autres que les membres de la famille du président de la Chambre et les amis intimes.

Ajoutons aussi que les façades de la Chambre des députés et de la présidence de la Chambre sont entièrement recouvertes de draperies noires.

Le directeur de l'administration des pompes funéraires a pris toutes les dispositions nécessaires pour assurer la bonne exécution du service funéraire.

LES ALSACIENS-LORRAINS

Les Alsaciens-Lorrains, désireux de se joindre à la délégation de la Société de prévoyance et de secours mutuels pour assister aux obsèques de M. Burdeau, sont convoqués dimanche matin, à 8 h. 30, à la statue de Strasbourg, place de la Concorde.

L'ITINÉRAIRE

L'itinéraire du cortège est définitivement fixé de la manière suivante: Pont et place de la Concorde, rue Royale, Grands-Boulevards, jusqu'à la place de la République et avenue de la République.

LES DISCOURS

A 6 heures du soir, M. de Mahy, premier vice-président de la Chambre, est venu conférer avec M. Challemel-Lacour au sujet des obsèques de M. Burdeau.

Voici l'ordre des discours qui seront prononcés: M. de Mahy, vice-président de la Chambre; M. Challemel-Lacour, président du Sénat; M. Dupuy, président du Conseil; M. Bérard, député du Rhône; et M. Georges Perrot, directeur de l'Ecole normale supérieure.

Contrairement à ce qui avait été décidé tout d'abord, M. Aynard ne prendra pas la parole.

LES HONNEURS MILITAIRES

A propos des obsèques de M. Burdeau, on a dit que le décret de messidor ne prévoit pas les honneurs militaires à rendre aux présidents de nos deux Assemblées. Il importe de rappeler que cette lacune est comblée par un autre décret, rendu par M. Carnot à Fontainebleau, qui a réformé le règlement sur le service des places.

L'article 310 assimile les présidents du Sénat et de la Chambre aux ministres, maréchaux, amiraux, généraux de division et vice-amiraux employés et aux préfets. Pour ces fonctionnaires et officiers généraux, toutes les troupes de la garnison prennent les armes, mais à Paris, aux termes de l'article 314, la garnison s'entend une division.

Lorsque les obsèques sont nationales, ce qui n'est pas la même chose que les obsèques aux frais de l'Etat, on envoie non seulement la division prévue par le décret de 1891, mais toutes les troupes sous les ordres du gouverneur militaire.

CONDOLÉANCES DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE

M. de Munster, ambassadeur d'Allemagne, s'est rendu cette après-midi, sur l'ordre de l'empereur Guillaume, chez le président de la République et lui a exprimé ses condoléances au sujet de la mort de M. Burdeau, dont l'empereur Guillaume, a-t-il ajouté, avait gardé les meilleurs souvenirs à la suite de la conférence du travail à Berlin.

LA LETTRE MORTUAIRE

Voici le texte de la lettre d'invitation:

Monsieur, Vous êtes prié d'assister aux obsèques de M. Auguste Burdeau, président de la Chambre des députés, ancien ministre, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Paris, le 12 décembre 1894, à l'âge de 63 ans.

Qui se feront, le dimanche, 16 du courant, à 9 heures très précises.

De la part de Mme Auguste Burdeau, sa veuve; M. Gabriel Burdeau, son fils; Mlle Louise Burdeau, sa fille; M. Charles Burdeau, son beau-fils; Mme veuve Burdeau, sa mère, et de sa famille.

avec quatre amis. Il est absolument certain que les dernières arrestations sont dues à de Clercy, qui a mangé le morceau.

M. Doyier a continué ce matin le classement et l'étude des nombreux dossiers sur l'affaire Allez.

M. Clément a également travaillé toute la matinée dans son cabinet, qu'il n'a pas quitté. Les inculpés et plusieurs témoins ont été entendus cet après-midi. Le secret le plus absolu est gardé sur la marche de l'instruction.

Nouveaux interrogatoires

Après avoir successivement interrogé MM. Trocard, le baron Hoeffler, Girard, de Clercy et Canivet, M. Doyier a entendu M. Charles Lesep, rédacteur au *Figaro*, cité pour fournir des explications sur un article signé de son nom, paru le 16 novembre dernier, et dans lequel il était question d'une fausse commission par la maison Allez dans une fourniture militaire.

M. Charles Lesep s'est tenu aux termes mêmes de son article. M. Vaughan, administrateur de l'*Intermédiaire*, a été ensuite interrogé par le juge. Il a confirmé les déclarations faites ces jours derniers par son gérant, à savoir que leur bonne foi avait été surprise lorsqu'ils avaient annoncé que M. Sainsère, chef du personnel au ministère de l'intérieur, avait déjeuné avec M. Trocard et le directeur du Casino d'une élégante station thermale en vue de complaisances possibles.

Aujourd'hui, à 2 h. 1/2, a eu lieu dans le cabinet du procureur de la République, une longue conférence à laquelle assistaient MM. Chénest, procureur, Doyier, juge d'instruction, Clément, commissaire aux délégations.

A la suite de cette conférence, M. Clément est parti avec des mandats à exécuter sur la nature desquels il ne veut rien dire.

Une grande animation règne au palais, dans les couloirs des juges d'instruction. Tous les prévenus sont là accompagnés de gardes républicains.

Plusieurs hommes politiques ont interrogé hier M. le garde des sceaux sur les causes de l'arrestation de M. Raoul Canivet. M. Guérin a répondu que, contrairement aux informations données par les journaux, M. Canivet n'était nullement impliqué, pour le moment du moins, dans l'affaire du chantage dirigé contre la maison Allez. M. Canivet a été incarcéré, parce que, dans une perquisition opérée chez M. Bertrand, directeur du cercle, on aurait découvert une lettre demandant 6.000 francs. M. Canivet serait inculpé d'être le complice de Portalis, Girard et Trocard.

Quant à M. Canivet, il proteste avec énergie de son innocence et dit que ceux qui l'attaquent aujourd'hui ne triompheront pas longtemps.

L'affaire Dreyfus

M. Camille Dreyfus n'est plus au secret depuis hier; il a pu ce matin téléphoner à plusieurs de ses amis, ce qui levé du secret semble en liquer que l'affaire Dreyfus est instruite et que M. Doyier n'interrogera plus le directeur de la *Nation*.

Mme Camille Dreyfus a reçu hier l'autorisation de voir son mari et pourra communiquer à l'avenir avec lui sous la surveillance d'un gardien; ces communications ne devront pas cependant excéder cinq minutes; les lettres que M. Camille Dreyfus a été autorisé à écrire sont, bien entendu, soumises au visa du directeur de Mazas.

Le prisonnier, qui semble avoir confiance, a repris une attitude calme; il passe ses journées à écrire et à obtenir l'autorisation de fumer et de faire venir ses repas d'un restaurant de la rue de Lyon. Dorenavant, M. Camille Dreyfus pourra se faire conduire en voiture de la prison de Mazas au dépôt, si le juge croit nécessaire de l'interroger à nouveau.

INFORMATIONS

Vacances parlementaires

Dans les couloirs du Palais-Bourbon, on pense que les vacances parlementaires pourront commencer le 20 décembre. La demande de deux douzièmes provisoires sera déposée lundi ou mardi sur le bureau de la Chambre.

L'expédition de Madagascar

Le ministre de la marine vient de faire parvenir à l'administration des Forges et Chantier de la Méditerranée à La Seyne (Var) une commande de quatre chalands démontables qui devront servir au débarquement des troupes et au transport des approvisionnements sur la côte de Madagascar.

Ces quatre chalands devront être construits avec une célérité permettant le plus tôt possible leur arrivée à destination.

M. de Mohrenheim

Le président de la République a reçu une lettre du nouveau comte de Mohrenheim, qui maintient le baron de Mohrenheim à l'ambassade de Russie à Paris.

Toutefois, si le baron de Mohrenheim quittait son poste, il aurait, dit-on, à St-Petersbourg, pour successeur, le comte Chermetteff, en ce moment gouverneur du Caucase. Ces importantes fonctions seraient alors dévolues au grand-duc Vladimir, et, plus le grand-duc Alexandre Michailovitch serait nommé gouverneur de Moscou.

Le capitaine Dreyfus

La liste officielle de la composition du premier conseil de guerre, devant lequel comparaitra le capitaine Dreyfus, vient de paraître. Elle est semblable à celle que nous avons déjà publiée.

Les Fraudes de Toulouse

Le *Soleil* annonce qu'en présence de la tournure qu'a prise l'affaire des fraudes électorales de Toulouse, deux députés de cette ville, MM. Leygues et Calviat, sont décidés à résilier leur mandat pour donner satisfaction à un grand nombre de leurs électeurs. C'est probablement lundi que MM. Leygues et Calviat remettront leurs lettres de démission au président de la Chambre.

M. Raymond Leygues (Haute-Garonne), dément, pour ce qui le concerne, qu'il ait l'intention de donner sa démission de député.

L'affaire Favette

Dans une lettre-circulaire aux députés, M. Favette attaquait vivement M. Bozérian, rapporteur de la commission des comptes, dont le rapport a amené le vote de la Chambre.

M. Bozérian vient de saisir le parquet d'une plainte en diffamation contre M. Favette.

Nouvelles Militaires

LES COMPAGNIES DE DISCIPLINE

Le ministre de la guerre vient de faire signer un décret sur les compagnies de discipline qui permettra désormais d'envoyer en Afrique tous les militaires dont la présence dans un corps constitue un danger permanent au maintien du bon ordre et de la discipline.

Cette disposition nouvelle vise la propa-

gande anarchiste dans les régiments. Jus- qu'ici les règlements n'autorisaient l'envoi de militaires aux colonies qu'en vertu d'un ordre de dévotion et de reconnaissance de la Hongrie pour le souverain au sujet de la sanction qu'il a accordée.

La foule s'est dispersée ensuite sans incidents. Le procureur royal intenté un procès pour crime de lèse-majesté au journal *Magyar-Allam* qui accusait le roi d'être parjure et d'avoir violé la constitution.

M. Wekerle est fatigué du pouvoir; il désire se retirer, après avoir fait voter par la Chambre des « Magnats » les deux lois ecclésiastiques qui ne sont pas encore adoptées. M. Szell fait tous ses efforts pour dissuader M. Wekerle de donner sa démission.

INTERVIEW D'ARTON

Paris, 14 décembre.

La *Patrie* de ce soir publie une interview qu'un de ses correspondants aurait eue à Madrid avec Artón.

Naturellement, nous ne garantissons en aucune façon l'authenticité de cette interview, dont nous reproduisons, à titre de curiosité, quelques passages :

— Sachez que, pour l'instant, vous vous trouvez en présence de l'honorable Philippe, chef de députation, envoyé par le parlement de Londres à la recherche d'un faux-monnayeur, du nom de Johnston.

Voici ma commission, le signalement écrit et la photographie du coupable; tout est en règle.

Ce subterfuge me sert beaucoup. Dans tous les pays on craint la police. Ici, je suis l'objet des plus flatteuses attentions.

Mais, assés parlé de moi, parlons plutôt un peu des choses d'actualité, si vous voulez bien, de Portalis, par exemple.

Portalis? Je suis bien tranquille sur son compte. Il possède évidemment des secrets qu'il ne divulguera pas. On l'a fait partir à temps pour qu'il puisse mettre ses papiers en sûreté, au reste, en cherchant bien, on aurait découvert le pot-aux-roses. Aujourd'hui, c'est impossible; Portalis, brandissant son épée de Damoclès, est assuré de l'impunité. Ah! c'est un habile homme.

Après cela, qui sait? Même s'ils mangent le morceau, le scandale ne serait peut-être pas si grand que le crime des intéressés. Voyez Panama.

La Chambre avait autorisé les poursuites contre dix sénateurs ou députés, dont cinq anciens ministres, un ancien préfet de police, un ancien conseiller d'Etat, un frère du président de la République. Six semaines après, il y avait ordonnance de non lieu pour sept d'entre eux; trois autres sont acquittés par le jury.

Le correspondant de la *Patrie* ajoute : « Artón est parti pour Paris et doit y être à l'heure où je mets ces lignes à la poste. »

ECHOS ET NOUVELLES

Paris, 14 décembre.

Le testament de M. de Lesseps

Le *Figaro* publie le testament de M. Ferdinand de Lesseps. Il est daté du 1^{er} mars 1889 et se divise en trois parties :

La première partie, très courte, s'applique à son modeste avoir et n'insiste que sur la destination de quatre objets d'art. La seconde partie désigne MM. Charles et Victor de Lesseps comme subrogés-tuteurs de leurs frères et sœurs, dont la mère sera tutrice légale. Dans la troisième et dernière partie, M. de Lesseps exprime le désir que le titre de comte soit conservé dans sa famille.

La fortune de la comtesse de Lesseps et de ses enfants consiste à peu près exclusivement dans la rente viagère qui leur a été allouée en juin dernier par la Compagnie du canal de Suez.

M. Jules Simon

La vue de M. Jules Simon est définitivement rétablie. M. Jules Simon aura seulement besoin de ménager pendant quelque temps encore ses forces et ses yeux.

Un Assassinat

Paris, 14 décembre.

Trois individus, dont l'un masqué, ont pénétré dans la maison de M. Camino, propriétaire à Mendozine, qui vivait avec sa fille.

Ils ont attaché cette dernière sur son lit, en la menaçant de la tuer si elle criait; puis ils ont tué le père à coups de couteau et ont pillé la maison.

On accuse des bohèmes de ce meurtre.

A L'ÉTRANGER

EN RUSSIE

Saint-Petersbourg, 14 décembre. — Le *Times* signale le bruit de la démission de l'amiral Tikhatcheff, ministre de la marine.

La question arménienne

Berlin, 14 décembre. — Le *Standard* dit que le czar Nicolas II est prêt à agir de concert avec l'Angleterre dans la question arménienne, si les autres puissances se montrent favorables à une enquête sur les récents massacres. Mais le souverain est, d'autre part, résolu à ne pas apporter la moindre modification aux stipulations du traité de l'Empire en ce qui concerne l'Arménie.

Le *Daily-News*, de son côté, écrit savoir que le czar est opposé à faire de l'Arménie une province autonome, mais qu'il est désireux d'obtenir la stricte exécution des traités existants.

ANGLETERRE ET ITALIE

Vienne, 14 décembre. — D'après le *Daily-Chronicle*, dans les cercles politiques autrichiens, on assure qu'une entente sérieuse entre l'Angleterre et l'Italie existe, non seulement sur la question de leur sphère d'influence en Afrique, mais aussi en ce qui concerne plusieurs autres points et notamment la situation de deux puissances dans la Méditerranée.

LA CHAMBRE ITALIENNE

Rome, 14 décembre. — La nouvelle de la prorogation, puis de la dissolution de la Chambre prend consistance.

LA MARINE ANGLAISE

Londres, 14 décembre. — On a lancé hier, à Cowes, avec un complet succès, le contre-torpilleur *Conflat*.

Ce navire a 205 pieds de longueur et file 27 nœuds; il est armé de nombreux canons et tir rapide lançant des projectiles de six à douze livres.

M. DE HOHENLOHE

Berlin, 14 décembre. — Le prince de Hohenlohe a chassé de l'endroit où, lors de l'inauguration du nouveau palais de Reichstag, avait pris froid. Il est obligé de garder la chambre.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE

Tien-Tsin, 14 décembre. — Les Chinois refusent d'ajouter foi à la nouvelle de la prise de Kichow et disent que les Japonais sont encore loin de Moukden.

La Chine n'a pas encore envoyé au Mikado d'envoyé officiel chargé de demander la paix.

UNE EXPÉDITION DANS LES INDES

Calcutta, 14 décembre. — Les Waziris ont repoussé les propositions du gouvernement indien, une expédition est inévitable.

Les Lois ecclésiastiques en Hongrie

Budapest, 14 décembre.

Une manifestation importante a eu lieu hier soir à l'occasion de la sanction des lois politico-ecclésiastiques.

Trois mille porteurs de torches, suivis d'une foule de cinquante mille personnes, ont parcouru les rues brillamment illuminées et ont défilé devant le local du club libéral, où les députés étaient réunis sur les balcons.

Le cortège s'est arrêté, acclamant le souverain avec enthousiasme.

Le président du club de l'Université a prononcé un discours exprimant les sentiments de dévotion et de reconnaissance de la Hongrie pour le souverain au sujet de la sanction qu'il a accordée.

La foule s'est dispersée ensuite sans incidents. Le procureur royal intenté un procès pour crime de lèse-majesté au journal *Magyar-Allam* qui accusait le roi d'être parjure et d'avoir violé la constitution.

M. Wekerle est fatigué du pouvoir; il désire se retirer, après avoir fait voter par la Chambre des « Magnats » les deux lois ecclésiastiques qui ne sont pas encore adoptées. M. Szell fait tous ses efforts pour dissuader M. Wekerle de donner sa démission.

LA SUCCESSION DE M. BURDEAU

Les candidats à la présidence de la Chambre

La politique ne respecte rien, pas même la mort. Devant le cercueil de M. Burdeau, que la terre ne recouvre pas encore, on se livre déjà aux discussions les plus vives sur le vote qu'il doit porter un nouveau personnage au fauteuil présidentiel de la Chambre.

La lutte s'annonce comme devant être sérieuse. Chacun, en effet, compte sur l'élection à la présidence sera le signe sur lequel devra jeter les yeux le président de la République pour s'orienter dans sa conduite avec le ministère.

Dans les circonstances actuelles, où l'on a tout essayé, la concentration comme l'homogénéité du cabinet, sans parvenir à atteindre le résultat que se proposent tous les hommes d'Etat, à avoir un cabinet intangible, qui puisse dans sa sécurité puiser la force nécessaire pour entreprendre les réformes que tous les partis, socialistes en tête, réclament, — on comprend que tous les groupes s'efforcent de conquérir pour eux-mêmes un peu de puissance en élevant au fauteuil présidentiel un homme de valeur, à la fois énergique et sympathique, et pouvant donner, par sa seule personnalité, une direction à notre politique désorientée.

Les radicaux portent naturellement leurs regards sur M. Brisson; ils se tourneront vers M. Léon Bourgeois si leur premier candidat ne paraît pas avoir assez de chances de succès.

Les progressistes et les modérés mettent en avant les noms de M. Félix Faure, ministre de la marine, mais les libéraux, qui craignent de voir passer le portefeuille de la marine à M. Méline, luttent contre cette candidature.

M. Etienne, qui paraît assez désigné, décline toute candidature.

Dans tous les cas, on s'agit vigoureusement; les commissions sont nombreuses et actives, et tout fait prévoir que la lutte sera chaude. Qu'en résultera-t-il? On ne le sait. Il se pourrait bien, au cas dernier moment, qu'un don on ne passe le portefeuille à la majorité des suffrages, comme cela s'est déjà produit plusieurs fois en semblables circonstances.

Un terrible accident vient de se produire au polygone de Brasseachet, près d'Anvers.

Depuis plusieurs jours, des officiers de l'artillerie procédaient à des expériences de tir à obus-torpilles contre des couloirs.

Un obus, lancé à la distance de 3.000 mètres, par un canon de 12 centimètres, est venu tomber aux pieds des officiers.

Le jeune sous-lieutenant Van Campenhout, âgé de vingt-cinq ans, a été tué sur le coup et horriblement mutilé. Les autres officiers eurent le temps de fuir avant l'explosion.

Cet horrible accident a jeté la consternation au camp de Brasseachet.

Comme on ne sait pas de quelle façon l'accident s'est produit, une enquête a été ordonnée.

OFFICIER TUÉ PAR UN OBUS

Anvers, 13 décembre.

Un terrible accident vient de se produire au polygone de Brasseachet, près d'Anvers.

Depuis plusieurs jours, des officiers de l'artillerie procédaient à des expériences de tir à obus-torpilles contre des couloirs.

Un obus, lancé à la distance de 3.000 mètres, par un canon de 12 centimètres, est venu tomber aux pieds des officiers.

Le jeune sous-lieutenant Van Campenhout, âgé de vingt-cinq ans, a été tué sur le coup et horriblement mutilé. Les autres officiers eurent le temps de fuir avant l'explosion.

Cet horrible accident a jeté la consternation au camp de Brasseachet.

Comme on ne sait pas de quelle façon l'accident s'est produit, une enquête a été ordonnée.

TÉLÉMAQUE CONTRE MÉLINE

Qui n'a lu les *Aventures de Télémaque*? Nous en avons tous retenu la douceur de Calypso et les amours de la nymphe Eucaris. Mais en relisant cette étude, on voit les théories douannières de M. Méline condamnées de la belle façon, et cela au temps de Colbert, le Méline — tant soit peu supérieur de l'époque.

Le rapprochement est éloquent.

Télémaque demandait à Naulac les moyens d'établir un jour à Ithaque un commerce aussi florissant que celui de Tyr.

« Faites, lui répondit-il, comme on fait ici; recevez bien et facilement tous les étrangers; faites-leur trouver dans vos ports la sûreté, la commodité, la liberté entière; ne vous laissez jamais entraîner ni par l'avarice ni par l'orgueil. Le moyen de gagner beaucoup est de ne vouloir jamais trop gagner, et de savoir perdre à propos. Faites-vous aimer par tous les étrangers. Soyez constant dans les règles du commerce; qu'elles soient simples et faciles; accoutumez vos peuples à les suivre inviolablement. »

« Surtout n'entreprenez jamais de gêner le commerce pour le tourner selon vos vues. Il faut que le prince ne s'en mêle point, de peur de le gêner et qu'il ne laisse tout le profit à ses sujets qui en ont les peines; autrement il les découragera. Il leur tiendra assez d'avantages par les grandes richesses qui entreront dans ses États. »

« Le commerce est comme certaines sources; si vous voulez détourner leur cours, vous les faites tarir. Il n'y a que le profit et la commodité qui attirent les étrangers chez vous; si vous leur rendez le commerce moins commode et moins utile, ils se retirent insensiblement et ne restent plus, parce que d'autres peuples profitent de votre imprudence, les attirent chez eux, et les accoutument à se passer de vous. »

« Il faut même vous avouer que depuis quelque temps la gloire de Tyr est bien obscurcie. On si vous l'aviez vue, mon cher Télémaque, avant le règne de Pygmalion, vous auriez été bien plus étonné! Vous ne trouvez plus ici maintenant que les restes d'une grandeur qui menace ruine. Ombre d'un grand royaume, c'est-à-dire tombée! Autrement la mer l'apporterait le tribut de tous les peuples de la terre. »

O Méline! tyran de la France industrielle et commerciale, que ne se trouve-t-il un Naulac pour crier du haut des roches parlementaires :

« Tu obscurcis la gloire de la France, nouveau Pygmalion, car tu ne songes qu'à la fortune du coton et au blé du bon laboureur. »

Actes Officiels

Postes et Télégraphes. — M. Charaut, inspecteur des postes et des télégraphes, faisant fonctions de directeur au Puy, est nommé directeur des postes et des télégraphes de la Haute-Loire.

M. Thomas, inspecteur des postes et des télégraphes, faisant fonctions de directeur à Gap, est nommé directeur des postes et des télégraphes de la Haute-Alpes.

M. Vivier, inspecteur des postes et des télégraphes, faisant fonctions de directeur à Annecy, est nommé directeur des postes et des télégraphes de la Haute-Savoie.

M. Masson, inspecteur des postes et des télégraphes, faisant fonctions de directeur à Digne, est nommé directeur des postes et des télégraphes des Basses-Alpes.

M. Desjardins de Gérauvillier, chef d'escadron d'artillerie breveté hors cadre, chef d'état-major du gouverneur de la place de Lyon, est remplacé dans les cadres de l'armée et classé au 4^e régiment pour y faire le service.

M. de Lartigue, capitaine au 58^e, est mis hors cadre (Soudan).

M. Piales d'Atreux, capitaine au 22^e, passe au 27^e.

M. Audéme, lieutenant au 7^e bataillon de chasseurs à pied, passe au 11^e.

M. Dessus, lieutenant au 99^e, passe au 112^e.

M. Ruhl, lieutenant d'infanterie hors cadre (Soudan), est affecté au 6^e.

M. du Nogués, lieutenant au 155^e, passe au 144^e.

M. de Lartigue, capitaine au 58^e, est mis hors cadre (Soudan).

M. Piales d'Atreux, capitaine au 22^e, passe au 27^e.

M. Audéme, lieutenant au 7^e bataillon de chasseurs à pied, passe au 11^e.

M. Dessus, lieutenant au 99^e, passe au 112^e.

M. Ruhl, lieutenant d'infanterie hors cadre (Soudan), est affecté au 6^e.

M. du Nogués, lieutenant au 155^e, passe au 144^e.

LA FOIRE AUX IDÉES

Parmi les nombreuses correspondances que nous sont adressées chaque jour, nous publions, sous ce titre, celles qui nous semblent contenir des vues justes et des idées pratiques et fécondes.

Nous ne saurions mieux inaugurer cette rubrique qu'en reproduisant la lettre suivante qui touche à une question dont se préoccupent à juste titre tous les esprits éclairés et patriotes :

Monsieur le Directeur du *Nouvel Lyon*, Le but de votre estimable journal étant la prédominance des questions d'affaires, et que la doctrine se doive à l'adresse à vous pour la mise à exécution du projet suivant :

Il s'agit d'adresser à nos députés une pétition les invitant à reléguer au second plan, tout ce qui n'intéresse ni le commerce, ni l'industrie, ni l'agriculture et à employer la majeure partie des séances à étudier les moyens à employer pour conjurer ou atténuer la crise que nous subissons; pour ce faire, il serait indispensable de créer des séances dites « d'affaires » où la politique serait rigoureusement exclue.

Vous savez mieux que moi, Monsieur le Directeur, que le commerce devient impossible, et que la main-d'œuvre s'avilit de jour en jour; les suicides pour cause de misère ne se comptent plus, et pendant ce temps, nos honorables discutent souvent sur des personnalités et des ministères.

Dans ces conditions, j'ai la certitude qu'une pétition ayant pour but la réforme des mœurs parlementaires serait bien accueillie par le monde du travail et que commerçants, ouvriers ou cultivateurs, signifieraient des deux mains, sans distinction d'opinions, car tout ce monde souffre depuis longtemps du malaise des affaires et souhaite vivement qu'il prenne fin.

E. G.

Employé de commerce.

COURRIER MARITIME

La *Plata* a quitté Dakar avant-hier jeudi, à quatre heures du soir, en partance pour Rio-de-Janeiro.

Le *Natal* allant au Japon, a quitté Colombo hier, vendredi, à 10 heures du matin.

Lyon et la Région

SOIES ET SOIERIES

Malgré des demandes nombreuses et portant sur de grosses quantités, notre marché des soies est toujours au plus bas cours. Les efforts des détenteurs ont seulement abouti à enrayer la haine persistante et à amener un peu de fermeté sur quelques sortes particulièrement demandées par la fabrique.

A d'autres époques, en présence des ordres remis sur place, un mouvement de hausse se serait rapidement dessiné. L'expérience actuelle nous prouve que la démocratisation de la soierie est entrée dans le domaine du fait accompli et qu'en raison de la production exotique, de plus en plus importante, la soie a cessé d'être un textile de luxe.

En effet, le mouvement actuel des demandes, pour les tissus de soie pure et les étoffes mélangées, provient uniquement du bon marché extrême de la matière première. Du moment où les tissus de soie arrivent à la consommation, dans des conditions de prix abordables aux moyennes et petites bourses, la femme a une propension bien compréhensible à se munir d'étoffes légères, d'un agréable porter et se prêtant facilement aux multiples emplois que réclame le goût féminin.

Présentement, la soie est adoptée à une foule d'emplois pour lesquels elle était jusqu'ici inconnue. De nouveaux besoins se créent, entrent dans la consommation, où ils sont accueillis avec faveur, et contribuent à la vulgarisation d'une matière réservée jusqu'ici aux seuls tissus de luxe.

Ce qui se passe actuellement dans le Nord prouve surabondamment la vérité de ce que nous avançons. Les grands centres de production de lainage se sont mis résolument aux mélanges de soie, et Roubaix aussi bien que la région picarde emploient cette année un chiffre de soies dépassant de beaucoup celui des périodes antérieures. Pour un seul article, le crêpon laine et soie, qui sera un des succès de la saison de printemps, il s'est remis, pour la France et l'étranger,

mais il gagne toujours quelque chose ; tandis que l'autre... Allez voir le long martyrologe des maisons disparues, de la misère en habit noir et des soi-disant patrons redevenus... employés !

Homme coupé en morceaux

NOUVEAUX DÉTAILS

Le *Nouveau Lyon* a annoncé la disparition du marchand de bric-à-brac ébéniste Planial.

La Sûreté de Lyon a déployé tous ses efforts pour arriver à connaître aussi exactement que possible l'emploi du temps de cet individu, qui est né le 25 mars 1839, à St-André-de-Elanjas, canton de Saint-Agrève (Ardèche).

Elle y est parvenue, en partie, et voici les renseignements que ses limiers ont pu recueillir.

Vendredi, à 8 heures du soir, Planial se trouvait au comptoir Santonax, rue Ste-Jeanne.

En payant sa consommation, il sortit plusieurs pièces de cinq francs, environ 7 à 8, au nombre desquelles il supposait avoir une pièce fautive, ou n'ayant plus cours. A une question du cabaretier, Planial répondit qu'il était parti pour faire un achat de meubles, mais qu'il n'avait pu traiter « l'affaire ».

Planial était, à ce moment-là, en tenue de travail.

Depuis, le propriétaire du comptoir ne l'a plus revu.

De ce qui précède, il résulte que cet homme n'était pas aussi misérable que d'aucuns le prétendent.

Chaque s'accorde à déclarer que Planial était un excellent homme, vivant très tranquillement et en parfaite harmonie avec tous ses voisins.

Dans les rues Montessieu et Ste-Jeanne, on ne semait pas éloigné de croire que l'homme au « petit chien » serait la victime d'un complot ou cherchait à établir l'utile identité.

La police a fait également une enquête sur la moralité du disparu.

Cette enquête a démontré que le marchand de meubles aurait été vu avec une femme qu'il aurait accompagnée à son domicile.

Un de nos confrères émet l'avis que le crime a pu se commettre rue Montessieu, non loin des quais du Rhône, ce qui a pu permettre à l'assassin et à ses complices, — s'il en a — de jeter les membres dans le fleuve.

Cette supposition est très vraisemblable. En effet, lors des troubles du 25 juin et du pillage des épiceries italiennes, épiceries qui devaient être en relations d'affaires avec la rizerie Cattaneo frères, il y avait rue Montessieu, une épicérie de cette nature.

Quoi d'étonnant alors à ce que des sacs aient été volés par les pillards et que celui qui contenait le tronc humain découvert à Pierre-Bénite soit échu en partage au malfaiteur qui a commis l'épouvantable forfait.

Les recherches pour retrouver les autres parties du cadavre de Pierre-Bénite n'ont encore donné aucun résultat notable ; elles se poursuivent cependant avec une très grande et fort louable activité.

CH^S DYSSLI
M^e CHIRURGIEN-DENTISTE
Diplômé de l'Ecole dentaire de Paris
37, Cours de la Liberté, 37
LYON

Obturations, Amalgams, Prothèse
REDRESSERMENTS, EXTRACTIONS SANS DOULEUR
Cabinet spécial pour la pose de dents sans
crochets ni extractions de racines

SYSTÈME PERFECTIONNÉ
Reçoit de 9 h. à 5 h. sans interruption
Toutes les opérations sont faites sans
douleur

COMMUNICATIONS DIVERSES
Nons insérons, sous ce titre, toutes les communications qui peuvent intéresser le public, sans distinction de parti ni d'opinion.

Entrepreneurs de transports, camionneurs, voitureurs et similaires. — MM. les commissionnaires et entrepreneurs de transports, camionneurs et maîtres-voitureurs de Lyon, ont convenu de constituer la formation d'une association ayant pour but la défense des intérêts communs à tous les transporteurs, soit privés de se rendre dimanche 16 courant, à 3 heures, à la brasserie Hoffner, 33, cours du Rhône, pour examiner les dispositions à prendre pour la formation de cette association.

Le promoteur du *Nouveau Lyon* est acquis aux promoteurs d'une œuvre tendant à favoriser le développement d'une corporation qui rend commerce lyonnais des services justement appréciés.

Union fraternelle des enfants de Saône-et-Loire. — Dimanche 16 courant, de 3 à 5 h. du soir, perception des cotisations arriérées de 1894, à l'attention des membres en retard de plus de six mois et inscriptions des nouveaux adhérents au siège social, 4, place des Jacobins.

L'effectif actuel est de cent membres honoraires et 150 participants ; prochainement assemblée générale.

COURS DES SOIES
du 7 au 14 décembre 1894

Organsins. — France. — Fil et Ouvraison, 1894 : 1^{er} ordre 414, 2nd ordre 414, 3rd ordre 414, 4th ordre 414, 5th ordre 414, 6th ordre 414, 7th ordre 414, 8th ordre 414, 9th ordre 414, 10th ordre 414, 11th ordre 414, 12th ordre 414, 13th ordre 414, 14th ordre 414, 15th ordre 414, 16th ordre 414, 17th ordre 414, 18th ordre 414, 19th ordre 414, 20th ordre 414, 21st ordre 414, 22nd ordre 414, 23rd ordre 414, 24th ordre 414, 25th ordre 414, 26th ordre 414, 27th ordre 414, 28th ordre 414, 29th ordre 414, 30th ordre 414, 31st ordre 414, 32nd ordre 414, 33rd ordre 414, 34th ordre 414, 35th ordre 414, 36th ordre 414, 37th ordre 414, 38th ordre 414, 39th ordre 414, 40th ordre 414, 41st ordre 414, 42nd ordre 414, 43rd ordre 414, 44th ordre 414, 45th ordre 414, 46th ordre 414, 47th ordre 414, 48th ordre 414, 49th ordre 414, 50th ordre 414, 51st ordre 414, 52nd ordre 414, 53rd ordre 414, 54th ordre 414, 55th ordre 414, 56th ordre 414, 57th ordre 414, 58th ordre 414, 59th ordre 414, 60th ordre 414, 61st ordre 414, 62nd ordre 414, 63rd ordre 414, 64th ordre 414, 65th ordre 414, 66th ordre 414, 67th ordre 414, 68th ordre 414, 69th ordre 414, 70th ordre 414, 71st ordre 414, 72nd ordre 414, 73rd ordre 414, 74th ordre 414, 75th ordre 414, 76th ordre 414, 77th ordre 414, 78th ordre 414, 79th ordre 414, 80th ordre 414, 81st ordre 414, 82nd ordre 414, 83rd ordre 414, 84th ordre 414, 85th ordre 414, 86th ordre 414, 87th ordre 414, 88th ordre 414, 89th ordre 414, 90th ordre 414, 91st ordre 414, 92nd ordre 414, 93rd ordre 414, 94th ordre 414, 95th ordre 414, 96th ordre 414, 97th ordre 414, 98th ordre 414, 99th ordre 414, 100th ordre 414, 101st ordre 414, 102nd ordre 414, 103rd ordre 414, 104th ordre 414, 105th ordre 414, 106th ordre 414, 107th ordre 414, 108th ordre 414, 109th ordre 414, 110th ordre 414, 111st ordre 414, 112nd ordre 414, 113rd ordre 414, 114th ordre 414, 115th ordre 414, 116th ordre 414, 117th ordre 414, 118th ordre 414, 119th ordre 414, 120th ordre 414, 121st ordre 414, 122nd ordre 414, 123rd ordre 414, 124th ordre 414, 125th ordre 414, 126th ordre 414, 127th ordre 414, 128th ordre 414, 129th ordre 414, 130th ordre 414, 131st ordre 414, 132nd ordre 414, 133rd ordre 414, 134th ordre 414, 135th ordre 414, 136th ordre 414, 137th ordre 414, 138th ordre 414, 139th ordre 414, 140th ordre 414, 141st ordre 414, 142nd ordre 414, 143rd ordre 414, 144th ordre 414, 145th ordre 414, 146th ordre 414, 147th ordre 414, 148th ordre 414, 149th ordre 414, 150th ordre 414, 151st ordre 414, 152nd ordre 414, 153rd ordre 414, 154th ordre 414, 155th ordre 414, 156th ordre 414, 157th ordre 414, 158th ordre 414, 159th ordre 414, 160th ordre 414, 161st ordre 414, 162nd ordre 414, 163rd ordre 414, 164th ordre 414, 165th ordre 414, 166th ordre 414, 167th ordre 414, 168th ordre 414, 169th ordre 414, 170th ordre 414, 171st ordre 414, 172nd ordre 414, 173rd ordre 414, 174th ordre 414, 175th ordre 414, 176th ordre 414, 177th ordre 414, 178th ordre 414, 179th ordre 414, 180th ordre 414, 181st ordre 414, 182nd ordre 414, 183rd ordre 414, 184th ordre 414, 185th ordre 414, 186th ordre 414, 187th ordre 414, 188th ordre 414, 189th ordre 414, 190th ordre 414, 191st ordre 414, 192nd ordre 414, 193rd ordre 414, 194th ordre 414, 195th ordre 414, 196th ordre 414, 197th ordre 414, 198th ordre 414, 199th ordre 414, 200th ordre 414, 201st ordre 414, 202nd ordre 414, 203rd ordre 414, 204th ordre 414, 205th ordre 414, 206th ordre 414, 207th ordre 414, 208th ordre 414, 209th ordre 414, 210th ordre 414, 211st ordre 414, 212nd ordre 414, 213rd ordre 414, 214th ordre 414, 215th ordre 414, 216th ordre 414, 217th ordre 414, 218th ordre 414, 219th ordre 414, 220th ordre 414, 221st ordre 414, 222nd ordre 414, 223rd ordre 414, 224th ordre 414, 225th ordre 414, 226th ordre 414, 227th ordre 414, 228th ordre 414, 229th ordre 414, 230th ordre 414, 231st ordre 414, 232nd ordre 414, 233rd ordre 414, 234th ordre 414, 235th ordre 414, 236th ordre 414, 237th ordre 414, 238th ordre 414, 239th ordre 414, 240th ordre 414, 241st ordre 414, 242nd ordre 414, 243rd ordre 414, 244th ordre 414, 245th ordre 414, 246th ordre 414, 247th ordre 414, 248th ordre 414, 249th ordre 414, 250th ordre 414, 251st ordre 414, 252nd ordre 414, 253rd ordre 414, 254th ordre 414, 255th ordre 414, 256th ordre 414, 257th ordre 414, 258th ordre 414, 259th ordre 414, 260th ordre 414, 261st ordre 414, 262nd ordre 414, 263rd ordre 414, 264th ordre 414, 265th ordre 414, 266th ordre 414, 267th ordre 414, 268th ordre 414, 269th ordre 414, 270th ordre 414, 271st ordre 414, 272nd ordre 414, 273rd ordre 414, 274th ordre 414, 275th ordre 414, 276th ordre 414, 277th ordre 414, 278th ordre 414, 279th ordre 414, 280th ordre 414, 281st ordre 414, 282nd ordre 414, 283rd ordre 414, 284th ordre 414, 285th ordre 414, 286th ordre 414, 287th ordre 414, 288th ordre 414, 289th ordre 414, 290th ordre 414, 291st ordre 414, 292nd ordre 414, 293rd ordre 414, 294th ordre 414, 295th ordre 414, 296th ordre 414, 297th ordre 414, 298th ordre 414, 299th ordre 414, 300th ordre 414, 301st ordre 414, 302nd ordre 414, 303rd ordre 414, 304th ordre 414, 305th ordre 414, 306th ordre 414, 307th ordre 414, 308th ordre 414, 309th ordre 414, 310th ordre 414, 311st ordre 414, 312nd ordre 414, 313rd ordre 414, 314th ordre 414, 315th ordre 414, 316th ordre 414, 317th ordre 414, 318th ordre 414, 319th ordre 414, 320th ordre 414, 321st ordre 414, 322nd ordre 414, 323rd ordre 414, 324th ordre 414, 325th ordre 414, 326th ordre 414, 327th ordre 414, 328th ordre 414, 329th ordre 414, 330th ordre 414, 331st ordre 414, 332nd ordre 414, 333rd ordre 414, 334th ordre 414, 335th ordre 414, 336th ordre 414, 337th ordre 414, 338th ordre 414, 339th ordre 414, 340th ordre 414, 341st ordre 414, 342nd ordre 414, 343rd ordre 414, 344th ordre 414, 345th ordre 414, 346th ordre 414, 347th ordre 414, 348th ordre 414, 349th ordre 414, 350th ordre 414, 351st ordre 414, 352nd ordre 414, 353rd ordre 414, 354th ordre 414, 355th ordre 414, 356th ordre 414, 357th ordre 414, 358th ordre 414, 359th ordre 414, 360th ordre 414, 361st ordre 414, 362nd ordre 414, 363rd ordre 414, 364th ordre 414, 365th ordre 414, 366th ordre 414, 367th ordre 414, 368th ordre 414, 369th ordre 414, 370th ordre 414, 371st ordre 414, 372nd ordre 414, 373rd ordre 414, 374th ordre 414, 375th ordre 414, 376th ordre 414, 377th ordre 414, 378th ordre 414, 379th ordre 414, 380th ordre 414, 381st ordre 414, 382nd ordre 414, 383rd ordre 414, 384th ordre 414, 385th ordre 414, 386th ordre 414, 387th ordre 414, 388th ordre 414, 389th ordre 414, 390th ordre 414, 391st ordre 414, 392nd ordre 414, 393rd ordre 414, 394th ordre 414, 395th ordre 414, 396th ordre 414, 397th ordre 414, 398th ordre 414, 399th ordre 414, 400th ordre 414, 401st ordre 414, 402nd ordre 414, 403rd ordre 414, 404th ordre 414, 405th ordre 414, 406th ordre 414, 407th ordre 414, 408th ordre 414, 409th ordre 414, 410th ordre 414, 411st ordre 414, 412nd ordre 414, 413rd ordre 414, 414th ordre 414, 415th ordre 414, 416th ordre 414, 417th ordre 414, 418th ordre 414, 419th ordre 414, 420th ordre 414, 421st ordre 414, 422nd ordre 414, 423rd ordre 414, 424th ordre 414, 425th ordre 414, 426th ordre 414, 427th ordre 414, 428th ordre 414, 429th ordre 414, 430th ordre 414, 431st ordre 414, 432nd ordre 414, 433rd ordre 414, 434th ordre 414, 435th ordre 414, 436th ordre 414, 437th ordre 414, 438th ordre 414, 439th ordre 414, 440th ordre 414, 441st ordre 414, 442nd ordre 414, 443rd ordre 414, 444th ordre 414, 445th ordre 414, 446th ordre 414, 447th ordre 414, 448th ordre 414, 449th ordre 414, 450th ordre 414, 451st ordre 414, 452nd ordre 414, 453rd ordre 414, 454th ordre 414, 455th ordre 414, 456th ordre 414, 457th ordre 414, 458th ordre 414, 459th ordre 414, 460th ordre 414, 461st ordre 414, 462nd ordre 414, 463rd ordre 414, 464th ordre 414, 465th ordre 414, 466th ordre 414, 467th ordre 414, 468th ordre 414, 469th ordre 414, 470th ordre 414, 471st ordre 414, 472nd ordre 414, 473rd ordre 414, 474th ordre 414, 475th ordre 414, 476th ordre 414, 477th ordre 414, 478th ordre 414, 479th ordre 414, 480th ordre 414, 481st ordre 414, 482nd ordre 414, 483rd ordre 414, 484th ordre 414, 485th ordre 414, 486th ordre 414, 487th ordre 414, 488th ordre 414, 489th ordre 414, 490th ordre 414, 491st ordre 414, 492nd ordre 414, 493rd ordre 414, 494th ordre 414, 495th ordre 414, 496th ordre 414, 497th ordre 414, 498th ordre 414, 499th ordre 414, 500th ordre 414, 501st ordre 414, 502nd ordre 414, 503rd ordre 414, 504th ordre 414, 505th ordre 414, 506th ordre 414, 507th ordre 414, 508th ordre 414, 509th ordre 414, 510th ordre 414, 511st ordre 414, 512nd ordre 414, 513rd ordre 414, 514th ordre 414, 515th ordre 414, 516th ordre 414, 517th ordre 414, 518th ordre 414, 519th ordre 414, 520th ordre 414, 521st ordre 414, 522nd ordre 414, 523rd ordre 414, 524th ordre 414, 525th ordre 414, 526th ordre 414, 527th ordre 414, 528th ordre 414, 529th ordre 414, 530th ordre 414, 531st ordre 414, 532nd ordre 414, 533rd ordre 414, 534th ordre 414, 535th ordre 414, 536th ordre 414, 537th ordre 414, 538th ordre 414, 539th ordre 414, 540th ordre 414, 541st ordre 414, 542nd ordre 414, 543rd ordre 414, 544th ordre 414, 545th ordre 414, 546th ordre 414, 547th ordre 414, 548th ordre 414, 549th ordre 414, 550th ordre 414, 551st ordre 414, 552nd ordre 414, 553rd ordre 414, 554th ordre 414, 555th ordre 414, 556th ordre 414, 557th ordre 414, 558th ordre 414, 559th ordre 414, 560th ordre 414, 561st ordre 414, 562nd ordre 414, 563rd ordre 414, 564th ordre 414, 565th ordre 414, 566th ordre 414, 567th ordre 414, 568th ordre 414, 569th ordre 414, 570th ordre 414, 571st ordre 414, 572nd ordre 414, 573rd ordre 414, 574th ordre 414, 575th ordre 414, 576th ordre 414, 577th ordre 414, 578th ordre 414, 579th ordre 414, 580th ordre 414, 581st ordre 414, 582nd ordre 414, 583rd ordre 414, 584th ordre 414, 585th ordre 414, 586th ordre 414, 587th ordre 414, 588th ordre 414, 589th ordre 414, 590th ordre 414, 591st ordre 414, 592nd ordre 414, 593rd ordre 414, 594th ordre 414, 595th ordre 414, 596th ordre 414, 597th ordre 414, 598th ordre 414, 599th ordre 414, 600th ordre 414, 601st ordre 414, 602<

POSTICHES

Nouvelle
(Suite)

Pour ménager ses dents, il s'appliqua à avaler sans mâcher. Son estomac ne tarda guère à s'en ressentir.

Les digestions devinrent difficiles, les nuits mauvaises et l'humeur du joyeux garçon devint sombre comme une matinée de novembre. Après les quinze nouveaux jours de congé qu'il avait obtenus, Maurice Tarel, atteint du spleen, était sérieusement malade, et le docteur lui ordonnait, sous peine d'aggravation rapide, un voyage de distraction.

Le jeune homme se fit mettre en disposition, ce qu'il obtint vite, car il jouissait d'un protecteur influent, bouclier sa valise et partit.

Une fois encore le proverbe : « Pierre qui roule n'amasse pas mousse » se trouva bien justifié. Maurice Tarel transforma sa route en ossuaire, laissant ses dents un peu partout, et les vents du ciel se partageaient la fine soie de ses cheveux.

En arrivant à Genève, il avait la bouche aussi vide que celle d'un petit enfant de huit jours, son crâne était le plus bel ouf d'autruche qu'on pût voir. Plus une dent, plus un cheveu ! Sic transit gloria mundi !

Et comme l'estomac n'allait toujours pas, son humeur restait nauséabonde, on n'aurait plus trouvé certes qu'il était trop gracieux et poli.

Il ne saluait plus personne. Son chapeau, enfoncé jusqu'aux oreilles, restait à demeure sur sa tête, et quant à son sourire, nul n'en voyait plus la couleur ; il ne parlait que les lèvres serrées et le plus brièvement qu'il pouvait.

Or, dans l'hôtel où il était descendu,

vint loger en même temps un dentiste fort habile. Américain bien entendu, quoiqu'il nût né à Paris ; et on ne sait comment Tarel et lui se lièrent d'amitié. Tant est-il que l'Américain de Montmartre décida le pauvre édenté à recevoir ses soins ; et en un tour de main Maurice se vit pourvu d'un dentier perfectionné qui ne le cédait ni en blancheur ni en régularité à celui que la nature lui avait d'abord donné.

De là à remplacer les cheveux envolés par de nouveaux cheveux, il n'y avait qu'un pas et ce pas fut tôt franchi.

Un coiffeur non moins habile en son genre que le dentiste dans le sien, recouvrit l'ouf de Tarel d'une forêt de boucles souples et brunes aux reflets bleuâtres, de sorte que rien ne paraissait changé dans l'ancien Tarel.

Peu à peu aussi, ses dents artificielles faisaient bien leur office, les digestions devinrent meilleures, les nuits douces, et le spleen en retourna d'où il était venu.

Mais Maurice ne reprit plus l'habitude de saluer et ses lèvres ne se desserrèrent plus. Il oubliait que l'art avait remédié pour lui aux déficiences de la nature et s'imaginait quand il était en public qu'il était toujours édenté et chauve.

Il reprit le train et rentra à Paris.

En rentrant chez lui, il fut saisi par son concubine. Il n'eut pas l'air de le voir. En franchissant le premier étage, il rencontra son gros propriétaire qui, surpris de son retour, lui sourit en levant son chapeau, à quoi il répondit par un mouvement de tête. Enfin, en montant le deuxième étage, il recut presque dans ses bras la petite caillie qui dégringolait étourdie.

— Faites donc attention ! lui dit-il, les lèvres serrées. Et la pauvre fille, toute

confuse, s'excusant de son mieux, pendant qu'il passait sans la regarder d'avantage.

C'est pourtant un joli garçon, se dit-elle, se retournant pour le voir et le remarquant pour la première fois. Et elle continua à descendre toute rêveuse.

Pendant ce temps, le concubine réfléchissait que le premier de l'an allait sonner bientôt et que probablement Maurice avait l'intention de ne rien lui donner, puisqu'il ne lui avait pas rendu son salut. Il se promettait d'être plus poli à son égard et de lui montrer ses lettres régulièrement pour se faire pardonner sa grossièreté passée.

Et le propriétaire, qui était remonté, disait à sa femme :

— Je crois que M. Tarel veut nous donner son congé ; il ne m'a presque pas dit bonjour.

— C'est dommage, un locataire si tranquille et qui paie si bien ! Nous devrions essayer de le retenir.

— Comment faire ?

— Si nous l'invitions à la soirée de lundi pour les dix-huit ans de Thérèse ?

— Invitions-le.

Et Maurice fut tout surpris de voir entrer, le lendemain matin, son concubine souriant, qui lui apportait une invitation du propriétaire.

Il s'y rendit, entra l'air froid et correct, et son entrée fit sensation.

La maîtresse et le maître de la maison s'embrassèrent après lui. Mlle Thérèse l'honora d'un sourire gracieux et une jeune personne blonde en robe rose prononça à l'oreille d'une autre jeune personne blonde en robe bleue :

— Oh ! le joli garçon ! Charmant ! charmant !

Et la jeune personne blonde en robe bleue, qui n'était autre que la princesse

des sonnets, sentit quelque chose comme un regret naïf dans son cœur. Toutefois elle répondit à la jeune personne blonde en robe rose quelque chose qui ne devait pas être flatteur pour le joli garçon. Mais la robe rose persista dans son admiration, et le regret de la déesse s'accrut pendant toute la soirée, car Maurice fut mis en demeure de faire valoir tous ses talents.

Il chanta et sa jolie voix passant dans ses dents blanches ravit chacun. Il fit danser en tenant le piano ; il valsa, et comme autrefois il se sacrifiait, invitant surtout les mauvaises danseuses, celles qu'on laissait sur leurs chaises, tandis que, ce soir-là, il choisit au contraire les valseuses les plus légères, ne voulant pas se fatiguer, on remarqua qu'il était le meilleur cavalier de la réunion et le plus distingué.

En quelque sorte il eut tous les honneurs de la soirée et se retira emportant bien des cœurs, mais celui de la robe rose et celui, hélas ! de la déesse.

Or, comme il remontait chez lui, toujours étincelant dans son habit noir et son plastron immaculé, il fut rejoint par la petite blonde potelée qui s'arrêta devant lui et toute rougissante :

— Monsieur, dit-elle, je vous ai fait mal ce matin ?

— Mais non, mon enfant.

— Oh ! c'est que vous m'avez parlé si dur ! Ça m'a fait bien de la peine d'être grondée par un charmant garçon comme vous ! Et elle essuya ses larmes.

Maurice n'avait qu'une chose à faire : consoler la pauvre caillie affligée. Il ouvrit sa porte et l'attira à lui. Mais le désespoir de la petite caillie devait être bien grand car elle ne se sentit consolée que lorsque le jour commençait à paraître.

Elle s'était trouvée si bien à point sur

le passage du jeune homme parce qu'elle avait donné un coup de main à la soirée du propriétaire et qu'elle avait, de l'office, vu son éclatant succès.

Mais là ne devait pas s'arrêter le bonheur du nouveau triomphateur. Son premier soin avait été de demander sa réintégration. Et pendant qu'il voyageait, son protecteur avait été nommé ministre, de façon qu'il fut tout de suite rétabli dans ses fonctions, avec avancement d'une classe et un bout de ruban violet pour « services exceptionnels ».

Comme il faisait à sa propriété sa visite obligatoire, on lui fit comprendre que, s'il demandait la main de la robe rose, elle ne lui serait pas refusée ; et il apprit d'un autre côté que la déesse reviendrait volontiers sur son refus. Mais une fois qu'il eut apprécié la robe rose, il la préféra à la déesse. Et il eut raison : elle était plus jolie, aussi riche et avait meilleur cœur. Les fiançailles furent vite faites ; mais alors Maurice Tarel redevenait soucieux.

Et comme il était la franchise même, un jour il se décida à parler et dit à la robe rose :

— Avant tout, j'ai un aveu à vous faire.

— C'est inutile, dit la robe rose en riant ; je le sais.

— Que savez-vous ?

— Mais... que... vous avez...

— Quoi donc ?

— De fausses dents et de faux cheveux, là !

— Et comment le savez-vous ? demanda Tarel surpris, est-ce que ça se connaît bien ?

— Non, je ne l'aurais jamais deviné si on ne me l'avait pas dit.

— Et puis-je savoir qui vous l'a dit ?

— Mon amie.

— Votre amie ! Et comment le sait-elle ?

— C'est parce que vous saluez et saluez trop, m'a-t-elle dit ; vous montrez trop vos dents et vos cheveux pour ça qu'elle vous a refusé.

— Mais, s'exclama Maurice Tarel, ils étaient vrais alors ; c'est depuis que je les ai perdus !

— Eh bien ! dit gentiment sa fiancée, tant mieux que vous les ayez perdus puisque les faux paraissent plus vrais que les vrais !

— Alors, ça ne vous empêchera pas de m'aimer ?

— Pas le moins du monde. Ce ne sont pas vos dents et vos cheveux que j'aime, c'est vous.

Puis ajouta-t-elle :

— Ils vous vont si bien !

Et se penchant vers lui avec un sourire, elle lui tendit sa bouche rose où il mordit de ses fausses dents si blanches comme dans un fruit mûr.

Irénée AVIAS.

Nous commencerons dans notre numéro de demain la publication de notre nouveau roman

UNE MÉPRISE DU CŒUR

PAR

Arnos-Rivière

Cette œuvre, aussi littéraire que véridique, rencontre, nous nous plaisons à le croire, auprès de nos nombreux lecteurs, un succès digne de son incontestable valeur.

La PRÉCIEUSE

Reine des Cafés
Arome concentré
Limpidité parfaite
Économie réelle
Économisez l'argent pour établir un établissement

A LOUER, proximité Lyon, 4 ou 5 pièces avec jardin, air pur, vue et eau abondante. Voisinage gare. Prix modéré. Écrire bureau du journal, A. Z.

DIPLOME D'HONNEUR — MÉDAILLE D'OR — NEUILLY 1894
Paris 1894 — HORS CONCOURS — Paris 1894

CAFÉ CRÉOLE

Agence Générale p^r les départements Rhône, Isère, Ain
31, RUE DUBOIS, LYON

Dégustation permanente
Dépôt : 4 r. bis, montée du Chemin-Neuf, Saint-Just-Lyon

ANTICOR VÉTAR LA FEUILLE UN FRANC

LE PLUS PRATIQUE, LE PLUS CALMANT, LE PLUS ÉNERGIQUE

Se conserve indéfiniment et sous tous les climats
Franco par poste. — Se trouve partout

Vente en gros : JACQUET, 4, rue Vaubecour, LYON

SUPRÊME RÉGÉNÉRATEUR
Des cheveux et de leur couleur
ROYAL SAVIOUX
Seul recolorant ne poissant pas
CHEZ TOUS LES COIFFEURS

MALADIES SECRÈTES Vices du sang, Maladies de la peau, de la vessie, Ecoulements anciens et récents (hommes et dames) guéris rapidement par

Les remèdes du Dr COURNIER
25 ans de succès
Dépôt à Lyon : Pharmacie, rue Childebert, 17

GRANDE MAISON DE FOURNITURES
F. MUSY
71, chemin de Baraban, près la rue Paul-Bert

Fabrication de Chapeaux, Paille et Feutre, Formes, Fleurs, Rubans, Soieries, Velours, Dentelles et Nouveautés pour Modes, Toiles de Voiture et du Nord, Service de Table, Crevettes, Calicots, Cotons, Mousselines, Piqués, Rideaux, Broderies, Confections diverses, Lingerie, Jerseys, Flanelles, Chemises blanches et couleurs, Vêtements de travail, Bonneterie coton et laine, Gilets de Chasse, Draperies et Lainages, Spécialité de Mérinos, Tissus deuil, Fourrures, Passementeries, Corsets, Ganteries, Boutons, Parapluies, Réparations de Chapeaux et Plumes, etc., Laines à Matelas, Crins, Plumes, Duvels, Toiles pour literie.

LE QUINA BRUNO

A cette heure, la consommation publique, de plus en plus éclairée, a donné la consécration d'un juste verdict à ce produit véritablement supérieur et dont la marque est devenue un passeport reconnu d'authenticité après des gommets. Tel est bien dans le domaine si vaste de l'alimentation où se débat la question intéressante de la boisson hygiénique, le cas du QUINA BRUNO, qui nous paraît l'avoir entièrement résolu, à la satisfaction de tous ceux qui comprennent dans le sens large le mot célèbre de Brillat-Savarin : « Avoir de l'appétit ! » Il y a pourtant, reconnaissons-le tout d'abord, quina et quina, comme il y a sagot et sagot.

Le QUINA BRUNO nous paraît présenter certaines particularités qui lui ont créé cette réputation hors de pair qui, partout, le fait mettre à la place d'honneur.

D'une limpidité de cristal, d'une transparence parfaite, éclatant en ses reflets dorés, le QUINA BRUNO charme merveilleusement le regard avant de plaire au palais. Ne se troublant jamais, ce qui est un fait assez habituel aux produits que l'on vend ordinairement sous le nom de quina, le QUINA BRUNO est devenu rapidement, auprès du consommateur, comme de l'élegante mondaine, l'apéritif nécessaire, l'introduit obligé, le prophète préparant les voies du divin apéritif, le digestif par excellence.

Ses qualités antifebriles éminemment toniques l'ont fait placer par MM. les docteurs hygiénistes, au-dessus des reconstituants les plus célèbres.

Classé au premier rang de la consommation alimentaire, il devient l'indispensable réparateur de chaque heure de notre existence, dans cette fin de siècle de névroses et d'anémie où chacun de nous brûle la vie à toute vapeur.

Le préparateur du QUINA BRUNO, M. Bruno Tavernier, avait, en sa qualité de pharmacien, mieux que personne, le droit d'arriver à l'irréprochable dans la fabrication du quina. Aussi peut-on hautement affirmer que sa nouvelle création n'est plus à compter les succès ni les faveurs qui ont accueilli son apparition.

Sa limpidité constante, la finesse de son arôme et sa ravissante couleur ambrée en font le QUINA le plus délicieux, le plus flatteur. Il a sa place marquée dans toutes les familles, sur toutes les tables.

Fabrique : 36, quai Fulchiron, Lyon
Prix : 3 fr. 50 le litre. — 12 litres : 36 fr.
Envoi franco à partir de 2 litres

En vente partout : Bars, Cafés, Comptoirs, Epicerie fines

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Service postal français à grande vitesse

LE HAVRE directement sans escale — NEW-YORK tous les samedis
Par les Paquebots-Poste, porteurs des Mallet de France et des Etats-Unis

LA BRETAGNE, capitaine Rupé, samedi 15 décembre. — LA GASCOGNE, capitaine Baudouin, samedi 22 décembre. — LA BOURGOGNE, capitaine Leboucq, samedi 29 décembre. — LA CHAMPAGNE, capitaine Deloncle, samedi 5 janvier 1895.

S'adresser à Lyon, 7, place des Terreaux

ANNONCES DÉMOCRATIQUES

Avis divers à 0.15 la ligne

Offres et demandes d'emplois. — Objets à acheter ou à vendre. — Objets perdus et trouvés. — Echanges d'objets mobiliers, demandes et offres. — Locaux demandés ou à louer. — Avis pour dettes. — Avis de cessation de commerce et autres avis de tous genres.

Avis divers à 0.25 la ligne

Concernant demandes, offres, échanges de propriétés. — Industries. — Fonds de commerce à remettre ou que l'on désire acheter. — Propositions d'association

S'adresser place des Terreaux, 7, à l'entresol

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des Cheveux gris ?
Avez-vous des Pellicules ?
Les Cheveux tombent-ils faiblement ?

Employez le ROYAL WINDSOR qui rend vos Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

Entrepôt : 22, rue de l'Écluse, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

ANTI-NÉVRALGIQUE ROUSSET

TRAITEMENT COMPLET (Pommade, Sirop, Pilules) 8 francs

Pharmacie J. ROUSSET
LYON
19, Grande Rue de la Croix-Rousse

Papiers peints
DANS TOUS LES GENRES

B. COLIN

7, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7
En face la Société Lyonnaise, près les Terreaux
LYON
Décorations, Tentures de tous styles. — Baguettes, Rosaces Paravents et Devants de Cheminée

VIENT DE PARAÎTRE :

LE FAVORI DE LA MODE

Journal entièrement français
PARAISSENT DEUX FOIS PAR MOIS

Chaque numéro contient :
12 pages de texte illustrées, grand format, une magnifique planche hors texte en couleurs gravées sur acier, une feuille de broderie et patrons traces

Le numéro complet : 25 cent.

DEMANDEZ A VOIR
Chez tous les Libraires et Marchands de journaux

A CÉDER, cause de départ, à Vienne (Isère) bon fonds épicerie - mercerie - comptoir, rue 15 pores chaque hiver. Affaires sûres, sérieuses et lucratives.

S'adresser au bureau du journal, ou à M. Teillon, rue Cuvrière, à Vienne.

LECONS DE COMPTABILITÉ
De 8 à 10 heures du soir

M^{lle} OLLIVIER
5, Rue de la République, 5
LYON

MOTEURS A GAZ
Machines à Vapeur
Constructions mécaniques

A. FARRA & C^{ie}
25, Chemin des Pins

APPAREILS DE CHAUFFAGE
Calorifère hygiénique breveté et poêle de faïence

M^{on} C. BALOUZET
13, Quai des Célestins, 13
LYON

DESCOURS, PARRY et C^{ie}
Commissionnaires
38 Cornhill, Londres

La maison exécute les commandes avec la plus grande célérité. Échantillons sur demande.

LOCATIONS

A louer, à proximité de Lyon, site merveilleux, bon air, petit chalet coquet confort, vue magnifique. S'adresser bureau du journal, n° 1008.

M^{lle} L. GAUCHÉ
Sage-femme de 1^{re} classe
Diplômée de la Faculté de médecine de Lyon
Ex-interne de la Maternité
Tient des pensionnaires

2, Rue de la Tour-du-Pin, 2
LYON-CROIX-ROUSSE

ON TROUVE
LE NOUVEAU LYON
Dans tous les kiosques

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 15 Décembre 1894

L'Ébéniste de la rue du Beuf

PAR

PIERRE DELCOURT

Madame, j'en possède la moitié, en ce chèque qui vient de m'arriver et que j'ai là, sur moi ; dites un mot, accordez-moi ce rendez-vous que je sollicite ardemment, dans votre chambre... c'est là que je veux vous posséder, la première fois !... maintenant !... Et je me dépouille pour vous !

— Maintenant !... Riez vous fou !

— Ce soir... Cette nuit !

— Ce soir... Cette nuit... balbutia Mme Garancière, en simulant une profonde émotion.

— Oh oui ! reprit passionnément Hernandez, trompé sans doute par l'attitude de la femme du banquier, oui, vous m'aimez ! je le vois ! vous m'accorderiez ce rendez-vous, ou plutôt, je vous enlève, à cet instant !

— Ah ! non pas ! dit Mme Garancière effrayée, il faut que je vous aime, car ce sera la première fois qu'un autre homme que mon mari entrera dans ma chambre ! Mais, ne croyez pas un instant, que je vous aime pour votre fortune ! Ce chèque, vous le conserverez ! Que m'importe votre argent !

— Ah ! madame ! fit, d'un ton indéfinissable, Hernandez.

— Silence ! je vois mon mari s'approcher, il est si jaloux !

— Mais, ce rendez-vous ?

— Ecoutez, Fernand, M. Garancière a coutume, quand il est très occupé, de partir avant moi, si nous sommes en soirée ou au spectacle ; il m'a prévenue qu'il passerait la nuit à travailler. Il vous priera, même, de m'accompagner jusqu'à ma porte... Eh bien ! vous franchirez cette porte avec moi !... Mais, partez ! nous avons trop longtemps causé.

Don Fernand se leva, de la façon la plus naturelle, salua galamment Mme Garancière et arpena le salon.

Le banquier, tout en venant vers sa femme par une route oblique à celle de son hôte, suivant, du coin de l'œil, tous les mouvements de ce dernier.

— Eh bien ? demanda-t-il, à voix basse.

— Tu passes la nuit à travailler !

— Peste... Ces hommes d'argent vont vite en besogne !... Très bien !

M^{me} Garancière sourit et montra trente-deux dents fort belles, un peu arrangées par le dentiste, il est vrai, mais de façon fort habile.

— A propos, dit-elle soudain, j'oubliais de t'annoncer que Darcy est venu faire amende honorable.

— Ah ! parfait !... Je l'ai vu te causer, et je me demandais, avec curiosité, ce qu'il pouvait te dire.

— Mon Dieu ! fit négligemment M^{me} Garancière, il m'a remis dix mille francs.

— Ah ! ah ! ah ! ricana le banquier, il a donc... mais... très bien... Nous partagerons, selon l'usage !

Don Fernand, tout en marchant en apparence au hasard, se rapprochait fort habilement de La Verrière, et, comme de son côté, ce dernier exécutait une manœuvre identique, il en devait ré-

sulter que les deux hommes se rencontreraient en un point mathématiquement établi c'est ce qui arriva.

Et comme La Verrière eut la maladresse de coudoyer un peu don Fernand, il s'en excusa avec tant d'urbanité que ce dernier en fut presque confus.

— Mille pardons, monsieur, fit La Verrière, peut-être suis-je indiscret, n'êtes-vous pas avec mon ami, monsieur Garancière, le banquier ?

— Si fait ! le veut bien me servir d'introduit dans les salons parisiens, car j'arrive en droite ligne du Guatemala et je ne connais personne.

Hernandez prononça ces mots avec une telle bonhomie que La Verrière s'y trompa.

— Ah ! monsieur, vous êtes si nouvellement débarqué en France ?

— Oui, mais pour toujours.

— Vous connaissez donc monsieur Garancière ?

— Non, c'est mon banquier qui m'a adressé à lui.

— C'est un homme bien aimable.

— Oh ! oui, et sa femme, quelle charmante personne, fit avec enthousiasme Don Fernand. La Verrière esquissa un sourire.

— Quel feu ! Sénor, on dirait presque que vous êtes amoureux de madame Garancière.

— Oh ! fit en rougissant Hernandez, dans mon pays, on cache ces choses, et je crois qu'en France, on en fait de même.

— Sénor, madame Garancière est une femme charmante. Et vous venez dépenser vos revenus à Paris ?

— Oui... Oh ! la ville ravissante !... que de plaisir !...

La conversation se continuait sur ce ton, rem-

plie de questions, habilement posées par La Verrière, et de réponses faites par Hernandez et empreintes de l'enthousiasme le plus échevelé, quand Garancière vint l'interrompre pour annoncer son départ.

— Et quoi ! déjà, cher monsieur, dit Don Fernand.

— Hélas ! il me faut travailler toute cette nuit, voulez-vous être assez aimable sénor Hernandez, de devenir le cavalier de ma femme. Je vous la confie.

— Je suis confus d'un tel honneur, balbutia Hernandez, en s'inclinant profondément.

— Je vous accompagne jusqu'à la porte, Garancière, dit La Verrière en prenant congé de don Fernand.

— Eh bien ! fit le banquier, vous avez causé avec lui, assez longuement ; qu'en pensez-vous ?

— Je ne sais, il me paraît être exotique réellement, mais il y a ce diable d'œil qui me déconcerte.

Hernandez demeura libre, se dirigea vers Georges, seul en cet instant.

— Monsieur de Montfort, dit-il, du ton le plus affectueux, j'ai à vous parler, mais venez avec moi jusqu'à ces deux sièges, ils sont bien placés ; de là, nous voyons tout, on ne peut nous surprendre par derrière.

— Je vous suis, dit Georges, fort étonné de ce préambule.

— Mon cher enfant, dit Hernandez, avec une douceur de voix extrême, quand tous deux furent assis, vous courez un danger.

— Un danger !

— Oui.

— Lequel ?

— Je ne sais, car je vous parle très sincère-

ment, je ne sais, dis-je ; il est bien indéfinissable, mais je le sens, ici même, dans cet hôtel. Il y a trois mois environ que vous n'y avez mis les pieds, on ne vous a, pendant ce temps, jamais invité à y venir, et vous ne vous êtes pas demandé les motifs de votre invitation d'aujourd'hui, car je le suppose, vous n'êtes pas venu inopinément à cette soirée. Dites-moi, mon cher enfant, la cause de votre présence ici.

— Mais, monsieur, fit Georges un peu interdit.

— Je comprends, répondit Hernandez, d'un ton grave, vous vous demandez de quel droit je vous parle ainsi ; je vous répondrai tout à l'heure. Mais, comme on peut venir nous interrompre à chaque instant et que j'ai le plus grand intérêt à être renseigné à ce sujet, rapidement, répondez, de suite, à ma question.

Georges, subjugué par les paroles de son interlocuteur, lui satisfait à son désir.

— Ah ! c'est monsieur Garancière, dit Hernandez, d'un ton singulier.

Et il ajouta, si bas, que Georges ne put entendre :

— Ce n'est pas elle qui a fait manœuvrer le banquier ; Alice n'est pas agi ainsi et fut allée droit chez lui. Son émotion de tout à l'heure le prouve. C'est donc La Verrière ? Quel intérêt a-t-il à agir de la sorte ?

— Mais monsieur, dit d'un ton fort étonné Georges, ne m'avez-vous pas parlé d'un droit, vous autorisant à me questionner ?

Hernandez se sentit tout troublé ; enfin se raffermissant un peu, il reprit d'une voix légèrement tremblante, en caressant le jeune homme d'un long regard.

— Je parle au nom de votre père !

(A suivre)